

## La Gazette, 21 novembre 2011



N° et date de parution : 2102 - 21/11/2011  
Diffusion : 34407 Page : 10  
Périodicité : Hebdomadaire Taille : 10 1/4  
LGAZETTEDES\_2102\_10\_0.pdf 1108 cm2  
Site Web : <http://www.lagazettecommunes.com/>

Jean-Pierre Bel, président du Sénat, sénateur (PS) de l'Arige

### « Le Sénat va faire avancer la démocratie territoriale »

Le nouvel homme fort de la Haute Assemblée réunira des états généraux des élus locaux fin février. Au programme : les compétences, les finances, la gouvernance territoriale, etc.

En quoi le rôle de la Haute Assemblée est-il différent de celui de la République ? Le président de la République a-t-il un rôle à jouer dans la démocratie territoriale ? Il s'agit de savoir, et non de discuter des collectivités, sans oublier leurs compétences. Aucune association d'élus n'a travaillé à mes yeux... pas même l'Association des maires de France (AMF) qui a eu un rôle important dans la réforme de la taxe professionnelle et la création de la taxe d'habitation. Il faut aussi penser à l'Assemblée des maires de France (AMF) qui a eu un rôle important dans la réforme de la taxe professionnelle et la création de la taxe d'habitation. Il faut aussi penser à l'Assemblée des maires de France (AMF) qui a eu un rôle important dans la réforme de la taxe professionnelle et la création de la taxe d'habitation.



Sur quels sujets porteront ces états généraux ? Ils traiteront de toutes les questions auxquelles il ne peut être répondu de manière adéquate par les collectivités, les finances, la gouvernance territoriale, les relations avec l'Etat... Avant de passer pour les conditions à l'élaboration préférentielle. Nous ne pouvons pas nous en passer. Mais des points de convergence vont émerger comme en 2009, à l'occasion du rapport (7) de Claude Lévy (UMP) et Charles Martineau (PS) et Yves Cottarelli (PS) sur un rapport sur le statut des collectivités territoriales d'origine.

De quelle manière comptez-vous évaluer les nouvelles lois avec les collectivités ? Il faut réunir des états généraux pour faire avancer la démocratie territoriale. Les 50000 élus locaux élus, dans les toutes prochaines semaines, en questionnant comment

occupé par un comité de pilotage composé de représentants de tous les groupes du Sénat et présidé par Yves Krattinger (sénateur UDF et président du conseil général de la Haute-Savoie). Des réunions se tiendront en début d'année dans toute la France. Si le 1er février les territoires recourent aux principes de la loi de 2010, les élus locaux et leurs élus. Au terme de la session parlementaire, prévue au début de l'été 2012, les états généraux se tiendront au Sénat. Cette initiative s'adresse à tous, au-delà des circonscriptions politiques.

Un consensus peut-il se dégager au sein même de votre parti ? Les débats subsistent, par exemple sur l'option du suffrage universel direct des présidents de communauté d'agglomération et de communautés urbaines. Mais nous sommes tous persuadés qu'il existe deux couples de nos propositions locales : la première, communément dénommée, porte sur la généralité, et la seconde, intercommunales régionales, qui pose un réel enjeu stratégique.

#### Le conseiller territorial : suite... et fin ?

L'agenda ne devient rien au hasard... Le 16 novembre, à la veille de l'ouverture, à Tours, de septième congrès de l'Association des régions de France (ARF), la Haute Assemblée a examiné la proposition de loi abrogeant le conseiller territorial. Un texte d'origine communautaire rédigé par les présidents des trois composantes de la nouvelle majorité sénatoriale : Nicole Dubois-Saunier (PS), Jacques Médecin (UDF), Christiane Deshayes (EELV-PS, CSE-PR). Au terme de la nuit du 16 novembre, le Sénat a, par 179 voix contre 234, voté fin de la conseiller territorial après, selon la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, à l'issue de la session de la Haute Assemblée et de la région. Après cet événement considérable qui a été le lancement du Sénat à gauche, nous aborderons les sujets en débat dans les collectivités, c'est-à-dire le président de la chambre haute, Jean-Pierre Bel. Quel est le plus naturel ? « Encore un débat pour rien de plus, il est inutile de multiplier les changements ». « Encore un débat pour rien de plus, il est inutile de multiplier les changements ». « Encore un débat pour rien de plus, il est inutile de multiplier les changements ».

La proposition de loi de Jean-Pierre Borne, votée le 4 novembre par le Sénat, n'empêche-t-elle pas les élus de mettre en œuvre la nouvelle carte intercommunale ? Nous sommes très attachés à nos communes d'origine et à une rationalisation de cette carte, là où les travaux ont été menés de manière conséquente, la copie ne sera pas revue. Nous voulons absolument éviter des « accouchements sur force ». Après notre session du 6 octobre, François Jilès a lui-même annoncé qu'il souhaitait une carte de mandats. Philippe Richard, ministre chargé des Collectivités territoriales, a demandé aux préfets de lever le pied en cas de difficulté. Tout cela ne fait dire que si nous ne pouvons pas rattraper les élections sénatoriales, nous n'hésiterons pas à le faire.